

24/06 – 26 septembre 2017

## Personnel : avancements de grades 2017 et mise à jour du tableau des effectifs.

### Le rapporteur,

☞ informe que le tableau d'avancement de grade annuel permet de promouvoir plusieurs agents au vu de leur ancienneté et de leur manière de servir, sous réserve que les conditions soient réunies pour satisfaire les quotas imposés par le décret et les ratios promus-promouvables. En 2017, 9 agents peuvent prétendre à un avancement de grade.

☞ propose de valider l'avancement de grade de **9 agents**.

☞ propose de créer les postes correspondant aux nouveaux grades n'existant pas au préalable dans le tableau des effectifs, à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2017** :

- Un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>.
- Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, 29/35<sup>ème</sup>.

☞ propose de supprimer les postes actuels suivants :

- Un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'adjoint du patrimoine, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'adjoint technique, à temps non complet 29/35<sup>ème</sup>.

☞ explique par ailleurs, que l'activité du Pôle Enfance jeunesse et affaires scolaires, au regard de ses effectifs pérennes nécessite de recruter 2 postes supplémentaires d'adjoints d'animation territoriaux. En effet, ces postes jusqu'alors justifiés par un surcroît temporaire d'activité ne le sont plus, du fait d'une activité pérenne et de la nécessité de renforcer l'équipe existante pour assurer un service de qualité auprès des jeunes enfants pris en charge par ce service communal.

A ce titre, il est envisagé d'engager **Alexandre RELIGIEUX** et **Simon TOUCHARD** sur des emplois dits « permanents » en contrats de 3 ans, renouvelable 1 fois. Ces derniers occupant déjà des fonctions d'adjoints d'animation depuis plusieurs années au sein de la collectivité, sur des postes de contractuels.

☞ propose de créer deux postes d'adjoints d'animation territoriaux, à temps complet 35/35<sup>ème</sup>, à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2017**.

***Vu** le code général des collectivités territoriales,*

***Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,*

***Vu** le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C ;*

***Vu** le décret n° 2002-870 du 03 mai 2002 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;*

***Vu** le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la Fonction Publique Territoriale ;*

**Vu** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale

**Vu** le tableau des effectifs actualisé le 20 décembre 2016,

**Considérant** la saisine de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

**Considérant** l'avis favorable du Comité Technique Local du 22 septembre 2017,

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Administration générale et moyens d'informations et de communication » du 13 septembre 2017,

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE :**

l'avancement de grade des 9 agents de la collectivité, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et la mise à jour du tableau des effectifs et la création de deux postes permanents sur le grade d'adjoint d'animation territorial, au sein du pôle Enfance Jeunesse de la commune.

**CRÉÉ :**

Au 1<sup>er</sup> octobre 2017

- deux postes d'adjoints d'animation territoriaux à temps complet 35/35<sup>ème</sup>,

Au 1<sup>er</sup> décembre 2017

- Un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>.
- Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, 29/35<sup>ème</sup>.

**SUPPRIME :**

Au 1<sup>er</sup> décembre 2017

- Un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'adjoint du patrimoine, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'adjoint technique, à temps non complet 29/35<sup>ème</sup>.

**PRÉCISE :**

que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2016.

**AUTORISE :**

le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le Maire,  
Paul Kerdraon.